

PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2022

La séance est ouverte à 18h30, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT.

Monsieur le Maire – Bonsoir à toutes et à tous. Le quorum étant atteint nous pouvons ouvrir ce conseil municipal. Sur le procès-verbal du conseil du 15 avril, y-a-t-il des questions ? Des demandes de corrections ? Des demandes de rectifications ? Des erreurs matérielles ? Non. Je mets aux voix. Avis contraires ? Il est adopté.

1.1 – Désignation d'un élu de la liste « UNE ALTERNATIVE POUR MENNECY » pour siéger en commissions municipales suite à la démission d'une conseillère municipale.

Il convient de procéder à l'installation d'une nouvelle conseillère municipale, en l'espèce Madame Sandrine POLVERELLI qui vient remplacer Madame Valérie DECOEUR. Nous pouvons considérer que Madame POLVERELLI est installée.

(S'adressant à Monsieur POLVERELLI) – vous a-t-elle laissé un pouvoir ? Non. Si elle souhaite régulariser pas de souci.

Suite à cette installation, il convient de désigner un élu de la liste « UNE ALTERNATIVE POUR MENNECY » pour siéger en commissions municipales suite à la démission d'une conseillère municipale. Il vous est proposé, si vous en êtes d'accord, sauf à ce que vous souhaitiez changer les représentations de votre groupe, que Madame POLVERELLI remplace poste pour poste Madame DECOEUR et qu'elle puisse siéger dans la commission « Vie scolaire, Jeunesse, Petite Enfance » ainsi que la commission « Sociale, Ressources Humaines ». Est-ce que c'est ainsi ou vous voulez changer vos représentations ?

Monsieur Patrick POLVERELLI – Pour la commission « Sociale RH », je souhaite y siéger.

Monsieur le Maire – Donc, Patrick POLVERELLI vous prendriez la représentation dans cette seconde commission « Sociale RH » et Sandrine POLVERELLI pour la première. Il lui faut au moins une commission où elle siège. Sandrine POLVERELLI sur la commission « Vie scolaire ». On est bien en phase ? Très bien. Les deux commissions sont complétées. Y-a-il une demande de vote à bulletin secret ? Je demande pour la forme. Non. Nous pouvons nous dispenser d'un vote à bulletin secret. Le secrétariat de séance est soulagé. Y-a-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFFE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Annie PIOFFET, Julie-Anne SAMAMA, Patrick POLVERELLI, Jean-François CLAISSE,
CONTRE		
ABSTENTION		
ABSENT	1	Sandrine POLVERELLI

1.2- Désignation d'un élu de la liste « UNE ALTERNATIVE POUR MENNECY » pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social suite à la démission d'une conseillère municipale.

Il convient toujours pour remplacer Madame DECOEUR, de désigner un élu ou une élue de votre groupe pour siéger au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S. Qui souhaite y aller ? Vous-même Monsieur POLVERELLI. Très bien, vous êtes donc candidat. Pas d'autres candidatures ? Vote à bulletin secret ? Non. Des oppositions ? Des abstentions ? Vous êtes désigné à l'unanimité sous les « Viva ».

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFFE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Annie PIOFFET, Julie-Anne SAMAMA, Patrick POLVERELLI, Jean-François CLAISSE,
CONTRE		
ABSTENTION		
ABSENT	1	Sandrine POLVERELLI

1.3 - Désignation d'un élu de la liste « UNE ALTERNATIVE POUR MENNECY » pour siéger à la Caisse des Ecoles.

Nous avons à remplacer toujours Madame DECOEUR pour la Caisse des Ecoles. Qui souhaite siéger ? Madame, Monsieur POLVERELLI ou Monsieur CLAISSE ? Madame. Très bien. Sandrine POLVERELLI. D'autres candidatures ? Vote à bulletin secret ? Vote contre ? Abstentions ? C'est adopté.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFFE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Annie PIOFFET, Julie-Anne SAMAMA, Patrick POLVERELLI, Jean-François CLAISSE,
CONTRE		
ABSTENTION		
ABSENT	1	Sandrine POLVERELLI

Monsieur le Maire – Je vais passer tout de suite la parole à Claude GARRO pour les points financiers.

Excusez-moi Monsieur GARRO, la Directrice Générale des Services qui ne rate rien me signale que j'ai oublié de désigner un secrétaire de séance. Il me semble avoir eu la candidature de notre ami Christian VITOUS. Y-a-t-il d'autres candidats ? Non, il n'y en a pas d'autre. Christian VITOUS sera désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

2. FINANCES

Rapporteur : Claude GARRO

Bonsoir à tous. Nous avons, en matière financière, trois délibérations à examiner qui concernent des garanties d'emprunt demandées à la commune et concernant notre parc de logements sociaux.

2.1 – Garantie totale d'emprunt accordée à Valloire Habitat dans le cadre de l'opération de construction de 20 logements sociaux situés 6-8 rue de la Sablière

La société Valloire Habitat emprunte 3 329 000€ auprès de la CDC. En contrepartie de notre garantie, la commune bénéficiera d'un droit de réservation de 4 logements. Les deux délibérations suivantes correspondent à des contrats de prêts, toujours auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation mais cette fois pour des opérations de réhabilitation thermique entreprises par la société LOGIAL COOP, l'une pour 24 logements rue des Châtries pour un montant de 384 000€, l'autre pour 53 logements rue du Saule Saint Jacques pour un montant de 1 002 289€. Dans ces deux cas, la commune bénéficiera d'un droit de réservation d'un logement en complément du contingent de 20% déjà attribué. Avez-vous des questions ou des observations sur ces trois délibérations? Je n'en vois pas. Je propose de passer au vote concernant la première délibération relative à l'opération de construction de 20 logements rue de la Sablière par la société Valloire Habitat. Qui est contre l'attribution de notre garantie ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFFE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Annie PIOFFET, Julie-Anne SAMAMA, Patrick POLVERELLI, Jean-François CLAISSE,
CONTRE		
ABSTENTION		
ABSENT	1	Sandrine POLVERELLI

2.2 – Garantie totale d'emprunt accordée à Logial Coop dans le cadre de l'opération de réhabilitation thermique de 24 logements sis 22 et 30 rue des Châtries.

La seconde concerne donc le contrat de prêt pour la réhabilitation thermique des 24 logements situés rue des Châtries pour un montant de 384 000€. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci encore.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFFE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Annie PIOFFET, Julie-Anne SAMAMA, Patrick POLVERELLI, Jean-François CLAISSE,
CONTRE		
ABSTENTION		
ABSENT	1	Sandrine POLVERELLI

2.3 – Garantie totale d'emprunt accordée à Logial Coop dans le cadre de l'opération de réhabilitation thermique de 53 logements sis 24-44 et 54-74 rue du Saule Saint Jacques.

Cette dernière délibération concerne les garanties d'emprunt pour 53 logements situés rue du Saule Saint Jacques pour un montant de 1 002 289€. Pour cette troisième délibération, pour ceux qui ont lu attentivement la note, il y a une petite erreur de plume concernant le numéro du contrat. Cela sera rectifié dans le document qui partira à la préfecture. Il y a écrit dans le considérant n° de contrat 132238 au lieu de 132338. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFFE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Annie PIOFFET, Julie-Anne SAMAMA, Patrick POLVERELLI, Jean-François CLAISSE,
CONTRE		
ABSTENTION		
ABSENT	1	Sandrine POLVERELLI

Je passe aux délibérations concernant la sécurité. Nous avons deux conventions à ratifier ce soir. L'une c'est une convention de mutualisation ponctuelle de la Police Municipale de Mennecey et de la Police Municipale du Coudray-Montceaux.

3.1 - Convention de mutualisation ponctuelle des Polices Municipales entre les communes de Mennecey et du Coudray-Montceaux.

En effet, nous nous trouvons actuellement dans un contexte d'insécurité grandissant et de phénomènes de bandes notamment aux abords de notre lycée et des élèves et personnes extérieures à

ce lycée qui viennent souvent s'affronter et régler leurs comptes, une partie de ces jeunes venant du Coudray-Montceaux. Afin d'améliorer l'efficacité des patrouilles qui sont dépêchées régulièrement sur ce site, entre autres et de sécuriser les effectifs engagés, il est proposé de mutualiser ponctuellement les moyens matériels et humains des PM du Coudray-Montceaux et de Mennecy. A savoir que la PM du Coudray-Montceaux comprend 6 fonctionnaires et que notre PM de Mennecy en comprend 12. Avec cette convention qui vous a été adressée en même temps que le projet de délibération, vous avez tous les éléments intéressants à connaître. Les effectifs en renfort sont mis temporairement à la disposition du gradé de permanence sur la commune appelante tantôt ça sera sur Mennecy les agents se mettront à disposition de l'équipe de Mennecy et quand les événements se passeront sur le Coudray-Montceaux nos fonctionnaires seront sous la direction du gradé de permanence du Coudray-Montceaux. La convention précise les moyens opérationnels et humains qui seront mis en œuvre et les conditions de fonctionnement du dispositif ainsi que les garanties légales de protection de nos agents. Cette convention est signée pour un an et renouvelable par tacite reconduction. Avez-vous des questions ? Des observations ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFFE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Annie PIOFFET, Julie-Anne SAMAMA, Patrick POLVERELLI, Jean-François CLAISSE,
CONTRE		
ABSTENTION		
ABSENT	1	Sandrine POLVERELLI

3.2 – Convention de partenariat entre le syndic Immo Discount et la commune relative au transfert des images de vidéosurveillance vers les services de Police Municipale

Après de nombreux mois de discussions avec le syndic de la Résidence « les Acacias », qui connaissait depuis de nombreux mois beaucoup d'incivilités et des délits, nous avons enfin réussi à nous mettre d'accord avec le syndic de cette résidence qui a accepté de mettre en place un système de vidéosurveillance à l'intérieur de la Résidence avec un système qui leur est propre. La convention que je vous présente ce soir consiste uniquement à définir les conditions de transmission des images de ce système de vidéotransmission interne aux Acacias vers la commune. Cela ne concernera que les extérieurs et les parkings. Le service destinataire sera le CSU de Mennecy. La transmission se fera en temps réel lorsqu'il y aura des événements, lorsque les circonstances l'exigeront et sera d'une durée limitée dans le temps, nécessaire à l'intervention des forces de l'ordre. Vous avez la convention sous les yeux. Elle prévoit la liste des risques concernés qui peuvent déclencher cette transmission des images, la liste des personnes habilitées à autoriser la transmission, ce sont les responsables du syndic de la résidence des Acacias et les modalités de saisine du CSU. Il n'y aura pas de visionnage permanent et pas d'enregistrement par le CSU. Inversement, il n'y a pas de déclenchement automatique de la procédure, elle sera laissée à l'appréciation de l'opportunité et

des forces de l'ordre. Cette convention ne prévoit aucun coût pour la commune. Elle est signée pour un an et reconduite tacitement. Des observations ?

Monsieur Jean-François CLAISSE – Quelles garanties on a entre quelque chose qui est privé et qui va vers le public ? Moi, je ne comprends pas bien la liaison entre les deux.

Monsieur Claude GARRO - C'est très simple. Quand il y a des événements qui vont se dérouler dans la Résidence des Acacias qui nécessiteront une intervention des forces de l'ordre, de la Gendarmerie de la Police Municipale les responsables du syndic des Acacias nous feront une demande en nous proposant de nous mettre à disposition les images prises par la caméra. C'est la seule façon de traiter et de voir s'il est nécessaire d'envoyer des effectifs de police et d'utiliser ces images pour justement bénéficier d'une meilleure couverture de l'évènement. Il n'y aura pas, hormis ces événements, de problèmes d'incivilité ou de trafics qui se passent dans les caves, il n'y aura pas de transmissions d'images à la Police Municipale. Ce sera uniquement dans le cadre d'évènements et les forces de l'ordre verront si nécessaire de rapatrier les images ou pas.

Monsieur le Maire – S'agissant d'un terrain privé, c'est le type de convention qui est utilisé pour avoir de la vidéoprotection. Puisqu'effectivement, quand on est sur un espace, exemple place de mairie, où on est sur un espace de domanialité, on n'a pas de souci. On est sur du domaine public mais qui juridiquement est privé, effectivement on a rien inventé c'est le type de convention qui est fourni aux collectivités qui ont besoin de pouvoir déployer et articuler des interventions entre la vidéoprotection, les Polices Municipales quand il y en a, les Polices Nationales ou Gendarmeries selon les sectorisations. C'est beaucoup plus compliqué qu'en secteur public mais c'est le biais juridique pour pouvoir utiliser leurs données.

Monsieur Claude GARRO - Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFFE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Annie PIOFFET, Julie-Anne SAMAMA, Patrick POLVERELLI
CONTRE	1	Jean-François CLAISSE
ABSTENTION		
ABSENT	1	Sandrine POLVERELLI

Monsieur le Maire – Merci beaucoup Monsieur le rapporteur. La parole est à Madame DOUGNIAUX.

4. URBANISME- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

4.1 – Acquisition par la commune de la parcelle cadastrée BE N° 581 située 4 bis sentier Boucher.

Bonsoir. Les deux premières délibérations sont liées. Acquisition par la commune de la parcelle cadastrée BE N° 581 située 4 bis sentier Boucher et acquisition par la commune de la parcelle

cadastrée BE N° 580 située 6 sentier Boucher. Dans le cadre de la procédure d'alignement du sentier Boucher et afin de lever l'emplacement réservé figurant dans le Plan Local d'Urbanisme, la commune va acquérir ces deux parcelles l'une à la société CITEVO et l'autre à la société CITEVO Développement pour un achat à l'euro symbolique en sus des frais d'acte notarié. Y-a-t-il des questions ?

Monsieur Patrick POLVERELLI – *C'est pour un arrêté d'alignement en fait ? Je me demandais, mais c'est un peu différent, sur la rue du Champoreux, ces constructions qu'il va y avoir, on ne sait pas exactement la quantité précise encore de la circulation précise ajoutée sur cette rue mais comme c'est un axe très fréquenté tant par les collégiens que les élèves matin et soir s'il y a des aménagements de prévu sur la rue. En regardant le dossier du permis de construire sur cette rue, il y a des parcelles qui sont sur la rue, je me demandais si un arrêté d'alignement avait été fait sur cette rue pour que la mairie puisse investir et aménager cette rue ?*

Madame Anne-Marie DOUGNIAUX – *Pas à ma connaissance, pas d'arrêté d'alignement n'a été réalisé sur cette rue.*

Monsieur le Maire – *Sachant que la configuration de la rue de Champoreux par rapport au sentier du Boucher est assez différente, puisque le sentier Boucher si vous le connaissez, on a du mal à passer en voiture et d'ailleurs certains se rentrer chez eux, il vaut mieux avoir une Fiat 500 qu'un Hummer. Il faut le dire clairement, l'une peut passer, l'autre pas du tout. La rue du Champoreux, on est sur une voirie qui est extrêmement large. On est sur un flux de circulation extrêmement limité et qui ne concerne que le bout de la rue Champoreux, la terminaison de la rue Champoreux côté 191 puisque l'EHPAD par nature, cela fait un peu d'embauche mais je peux espérer que sur les personnes qui y travaillent, un certain nombre viennent soit en circulation douce ou en transport en commun. Que 100% des personnes ne viennent pas en véhicule et que 90% des résidents de l'EHPAD en sortent assez peu et créent assez peu de circulation. L'OAP Gendarmerie prévoit que la sortie des pavillons se fasse côté 191 et pas côté rue Champoreux. En fait, le seul impact sur la rue Champoreux c'est la friche de la CCVE qui est tout au bout de la rue Champoreux et ne génère pas de trafic sur les 800 mètres que fait la rue. Pour autant, il est bien évidemment prévu d'avoir une requalification de la rue, logique et transparente au terme des chantiers. Le dernier chantier achevé sera probablement l'EHPAD ou la friche CCVE puisque ce seront les plus lourds et les plus longs. Dans deux ans, une requalification totale de cette rue sera faite pour la rendre mieux carrossable, mieux circulable pour les piétons et les circulations douces sur une rue qui est aujourd'hui très mal fichue mais avec des gabarits extrêmement larges permettant de retravailler, y compris, d'avoir les bordures d'alignement sur les quelques mètres qui manquent. Sur la rue du Sentier Boucher, on parle de micro-parcelle de 11 et 13 m² ce qui est absolument peanuts mais qui sont quasiment indispensables pour pouvoir travailler un alignement. Voici deux configurations, pour le coup, assez différentes.*

Madame Anne-Marie DOUGNIAUX – *Au départ, le sentier Boucher ne faisait que 3 mètres. On essaie de la passer à 6 mètres de mur à mur. C'est donc totalement différent. Je passe au vote. Pour l'achat de la parcelle N° 581. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.*

Le Conseil Municipal,
Après délibération,

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey
------	----	---

		<i>RAYMOND, Patricia FOFFE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Annie PIOFFET, Julie-Anne SAMAMA, Patrick POLVERELLI, Jean-François CLAISSE,</i>
<i>CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		
<i>ABSENT</i>	<i>1</i>	<i>Sandrine POLVERELLI</i>

4.2 – Acquisition par la commune de la parcelle cadastrée BE N° 580 située 6 sentier Boucher.

Pour la parcelle N° 580. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,

<i>POUR</i>	<i>32</i>	<i>Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFFE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Annie PIOFFET, Julie-Anne SAMAMA, Patrick POLVERELLI, Jean-François CLAISSE,</i>
<i>CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		
<i>ABSENT</i>	<i>1</i>	<i>Sandrine POLVERELLI</i>

4.3 – Dénomination de l'aire de jeux située Bois Chapet.

Nous souhaitons l'appeler « aire de jeux du Bois Chapet ». Ce n'est pas très original mais au moins, on saura où elle se situe. Y-a-t-il des questions ? D'autres propositions ? Non. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,

<i>POUR</i>	<i>32</i>	<i>Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFFE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Annie PIOFFET, Julie-Anne SAMAMA, Patrick POLVERELLI, Jean-François CLAISSE,</i>
<i>CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		
<i>ABSENT</i>	<i>1</i>	<i>Sandrine POLVERELLI</i>

4.4 – Vente d'un terrain à la société SAS CINEMA CONFLUENCES suite à un Bail Emphytéotique Administratif (BEA) d'intérêt général.

Suite à un Bail Emphytéotique Administratif que la commune a conclu le 30 mars 2017 avec la société SAS CINEMA CONFLUENCES MENNECY, afin d'améliorer l'attractivité de la ZAC Montvrain II et de consolider le dynamisme culturel de la ville, la SAS CINEMA CONFLUENCES MENNECY nous a fait part de son intérêt à acheter la parcelle cadastrée ZB n°607, d'une superficie totale de 5 000 m². Le service du Domaine a été saisi et a estimé le terrain à 450 000 € HT - Hors Droits avec une marge d'appréciation de la valeur de 10 %. Dans ces conditions, il est donc proposé de vendre ce terrain pour 450 000 € HT plus une surcharge foncière de 12 385,60€ auquel s'ajoutera la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur marge. Y-a-t-il des questions ? Non. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,**

<i>POUR</i>	<i>32</i>	<i>Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFFE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Héléne VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Annie PIOFFET, Julie-Anne SAMAMA, Patrick POLVERELLI, Jean-François CLAISSE,</i>
<i>CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		
<i>ABSENT</i>	<i>1</i>	<i>Sandrine POLVERELLI</i>

4.5 – Retrait de la délibération n° 2.1 du 15 avril 2022 portant adoption d'un périmètre et d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec le société ESSONNE HABITAT puis adoption d'un périmètre et d'une nouvelle convention de Projet Urbain Partenarial avec la société ESSONNE HABITAT pour la réalisation d'un programme de logements à l'angle de l'avenue de la Jeannotte et de la rue du Saule Saint Jacques.

Aussi, Monsieur le Préfet, dans l'exercice de son contrôle de légalité, a demandé le retrait de cette délibération car nous avons fléchi des financements des travaux du centre culturel Jean-Jacques Robert qui ne peuvent faire partis d'un PUP. Nous avons donc modifié l'affectation des 300 000€ de PUP demandés à ESSONNE HABIT. Travaux qui seront donc :

- 50 000€ pour les travaux de création de salle polyvalente à l'école de l'Ormeteau*
- 50 000€ pour les travaux d'aménagement d'une Maison d'Assistantes Maternelles*
- 130 000€ pour les travaux de création de salles de danse et de musique salle Michel Ange*
- 51 644€ pour les travaux de requalification de la voirie du Bois Chapet*
- 18 356€ pour l'extension du réseau électrique.*

Y-a-t-il des questions ?

Monsieur Patrick POLVERELLI – C'est systématiquement, on met en place un PUP pour Mennecy plutôt que de payer une taxe d'aménagement. A chaque fois, quasi-systématiquement, j'ai demandé

qu'on me donne le montant de la taxe d'aménagement qu'elle aurait été et la base du calcul. Aller chercher le permis de construire et calculer soi-même, c'est pas forcément notre métier. On aurait bien aimé avoir, savoir, comment est calculé la taxe d'aménagement. Vous confirmez que le PUP correspond bien à la hauteur de la taxe d'aménagement et je regrette simplement à nouveau que ce ne soit pas fait. La dernière fois, je vous avais posé cette question et vous m'aviez dit que la taxe d'aménagement c'était le même montant. D'accord, mais nous aimerions avoir le calcul de la taxe d'aménagement quand est proposé un PUP. Ce n'est pas que l'on s'oppose au PUP, c'est pour vérifier quand on vote, qu'on vote pour des chiffres qui sont corrects. C'est tout.

Monsieur le Maire – On vous a déjà répondu d'une manière extrêmement clair la dernière fois mais visiblement, soit vous n'entendez, soit ne comprenez pas ou bien, ne voulez pas comprendre et de toute façon, vous écrivez à peu près tout et n'importe quoi derrière. Encore une fois, sur la question des PUP, en droit français : la taxe d'aménagement est de 5%. C'est la taxe qui est payée par n'importe quelle personne qui construit sur une commune et qui est payée en contrepartie de la construction, qu'il s'agisse d'un particulier, d'un promoteur privé ou d'un bailleur social. La commune depuis quelques années applique un PUP à 5% lorsque nous sommes sur du logement social ou sur de l'activité économique parce que du logement social à 20% ça ne marche pas, idem pour de l'activité économique si on veut rapprocher de l'emploi du domicile, ce qui est la logique même si on veut essayer d'avoir une ville avec un cadre de vie, d'avoir une structure d'aménagement cohérente, on fait cet effort-là. A l'inverse sur tout ce qui est du logement privé, on applique un PUP correspondant à une taxe d'aménagement de 20%. Lorsque l'on est sur des programmes mixtes, une part de privé et une part de social, il y a une part qui correspond à un taux de 5% et une part qui correspond à un taux de 20%. Si vous voulez des comptes, c'est quelque chose à demander en commissions d'urbanisme. On vous fera le décompte, on vous le montrera. Je ne peux pas vous dire les choses différemment et quand il y a certains de vos amis qui se permettent d'écrire sur internet que nous ferions des PUP à vils prix pour faire plaisir à tel ou tel, ce sont des choses qui sont à l'extrême limite de la diffamation. La mairie est en train d'examiner pour porter plainte contre ce type de propos qui sont absolument inadmissibles. La réalité, elle est claire, en droit français la taxe d'aménagement est de 5%, elle peut être majorée jusqu'à 20% et au-delà, pour le logement privé une taxe de 20% et sur du logement social et de l'activité 5%. Après le PUP a un autre avantage par rapport à la taxe d'aménagement, c'est que vous savez exactement budgétairement en quelle année vous touchez votre recette, elle est beaucoup plus évolutive puisqu'elle dépend des services fiscaux lorsqu'eux-mêmes vont demander les décaissements. D'avoir un PUP permet d'avoir une certitude budgétaire sur l'annuité à laquelle vous avez une recette ce qui n'est pas le cas d'une taxe d'aménagement classique. Voilà Monsieur POLVERELLI. Vous avez ici deux délibérations qui exactement pour les mêmes motifs sur des questions de précisions d'affectations des opérations bénéficiaires des PUP à la demande de la préfecture sont modifiées aujourd'hui. L'une correspond à du logement social avec un PUP qui correspond, à l'euro près, à une taxe d'aménagement de 5%. L'autre est sur du logement privé et correspond à un PUP à l'euro près à la taxe d'aménagement de 20%. D'autres affirmations seraient mensongères et seraient d'autant plus mensongères que vous en avez été pour la deuxième fois informé ce soir. Que vos amis qui racontent des bêtises plus grosses qu'eux sur internet, puisqu'ils ne manqueront pas de prendre le compte-rendu de ce Conseil Municipal sauront exactement qu'ils mentent quand ils écriront leurs bêtises.

Monsieur Patrick POLVERELLI – Je suis content d'apprendre que j'ai beaucoup d'amis sur internet. Ma question n'était pas là, j'ai bien compris ce que vous disiez puisque vous me l'avez déjà expliqué mais ce n'est pas ma question. Ma question est simplement d'avoir les chiffres et comment vous les avez calculés si cela doit se faire en commission d'urbanisme, pas de problème. J'y suis à la commission d'urbanisme. Je me sens un peu seul avec Mme DOUGNIAUX.

Monsieur le Maire – Pas de problème, c'est quelque chose qui est totalement transparent Ne nous donnez pas de leçons de présence quand on voit que vous avez une conseillère municipale qui a démissionné après n'avoir jamais été présente pendant deux ans et que sa remplaçante n'est pas fichue d'être là le jour de son installation. Vraiment parfois, il vaut mieux faire profil bas.

Monsieur Patrick POLVERELLI – Elle n'est pas fichue d'être là parce qu'elle est dans la vraie vie, elle a un métier.

Monsieur le Maire – On est tous dans la vraie vie. Quand on s'engage sur une liste c'est pour bouger pour les gens. On n'est pas là pour montrer sa bedaine et se faire plaisir, on est là pour travailler. Voilà. Si on ne veut pas travailler, on fait autre chose, on ne s'engage pas. Quand on s'engage devant les gens, on s'engage devant les électeurs, c'est pour être présent. C'est pour porter les dossiers, ce n'est pas pour faire de la figuration. Ça s'appelle la responsabilité et j'aimerais avoir des élus et une opposition qui soient responsables. Mais je ne doute pas que Mme POLVERELLI s'implique plus que Mme DECOEUR.

Monsieur Patrick POLVERELLI – Je vois ce soir, le nombre de conseillers municipaux qui s'impliquent.

Madame Anne-Marie DOUGNIAUX – On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,

POUR	30	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFFE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Annie PIOFFET, Julie-Anne SAMAMA,
CONTRE		
ABSTENTION	2	Patrick POLVERELLI, Jean-François CLAISSE,
ABSENT	1	Sandrine POLVERELLI

4.6 – Retrait de la délibération N° 3.2 du 18 mars 2022 portant sur l'adoption d'un périmètre et d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la société France PIERRE puis adoption d'un périmètre et d'une nouvelle convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la société France PIERRE pour la réalisation d'un programme de logements au 8 rue de la Poste.

Le préfet nous a demandé de changer l'affectation et d'enlever l'aménagement des espaces extérieurs du théâtre et les travaux de création d'aménagement de la salle Michel Ange. Nous avons donc réaffecté les 750 000€ :

- 130 000€ pour les travaux pour la salle polyvalente de l'école de l'Ormeteau
- 20 000€ pour l'équipement en mobilier de l'école de l'Ormeteau
- 270 000€ pour les travaux de salle de danse et de musique dans la salle Michel ANGE
- 55 000€ pour les travaux d'aménagement de la Maison des Assistantes Maternelles
- 110 000€ pour les travaux de requalification des rues Bel Air et Ormeteau
- 150 000€ pour des travaux de requalification de la rue des Chatries

- 15 000€ pour l'extension du réseau électrique

Des questions ? Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Bien.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,

<i>POUR</i>	<i>31</i>	<i>Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFFE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Annie PIOFFET, Julie-Anne SAMAMA, Jean-François CLAISSE,</i>
<i>CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>	<i>1</i>	<i>Patrick POLVERELLI,</i>
<i>ABSENT</i>	<i>1</i>	<i>Sandrine POLVERELLI</i>

4.7 - Acquisition par la commune des parcelles cadastrées BK n°653-656 et BL n°128 situées boulevard Charles de Gaulle et rue Paul Cézanne.

Dans le cadre du permis de construire n°91 386 19 1 0005 accordé le 29 juillet 2019 à la SNC LNC UPSILON PROMOTION, il était convenu la rétrocession d'une réserve foncière d'environ 3 000 m² à la commune. Soit une surface totale de 2 965 m², à l'euro symbolique, en sus des frais d'acte notarié. Y-a-t-il des questions ?

***Monsieur Patrick POLVERELLI** – Avec tous les évènements qu'il y a devant le lycée, cela va être aménagé en parc comme prévu avec quelques places de parking devant. J'espère que ce ne sera pas un lieu de problèmes sur la commune.*

***Monsieur le Maire** – La peur n'évite pas le danger. Si on doit partir du principe qu'il y a des incidents devant le lycée, on ferme tout et que l'on ne crée plus rien et que l'on aménage plus rien, autour du lycée, cela va devenir compliqué. D'une part, on est sur un parc dont l'aménagement sera sécurisé de manière à empêcher l'intrusion de véhicules ou de deux roues à l'intérieur. Deuxième chose, on est dans un parc qui sera sous vidéosurveillance. Troisième chose cela s'intègre dans le cadre du réaménagement global du quartier Paul Cézanne avec les locaux commerciaux, avec l'aménagement extérieur. La dernière tranche de l'aménagement extérieur devant consister en reprise des parties extérieures du centre commercial qui a été travaillée avec les commerçants et fait l'objet d'obtention de subventions de la part de nos partenaires et qui permettront, y compris, en terme de sécurité, de travailler l'urbanisme différemment pour éviter aujourd'hui les zones qui sont des zones de non vues qui créent des problématiques ou qui facilitent un certain nombre de problématiques. On est sur un espace qui va permettre d'ouvrir 3 000m² d'espaces verts sur un espace qui était essentiellement artificialisé et qui va être quasi intégralement désartificialisé ce qui est plutôt vertueux, qui va offrir une demi-douzaine de tables avec bancs intégrés pour les lycéens qui aujourd'hui se retrouvent très souvent, pour ceux qui ne déjeunent pas dans le lycée, à manger par terre le long de la gare routière dans des conditions qui honnêtement ne sont pas très dignes et qui plus est, peuvent être dangereuses. On est plutôt sur un aménagement pour offrir des conditions satisfaisantes pour les lycéens. Après, la réalité c'est que vous n'êtes jamais à l'abri, quel que soit l'aménagement que vous fassiez, où que vous le fassiez, de mauvaises gens, de pervers ou de tordus.*

Si vous commencez à vous dire que vous ne faites plus parce qu'il y a de mauvaises gens, des pervers et des tordus, alors vous rendez votre tablier et ne faites plus rien. Ce n'est pas le parti pris que l'on a fait. On est sur un réaménagement, un embellissement, une reconquête totale de ce secteur qui, j'ai bon espoir, si les échanges fonciers aboutissent avec les propriétaires de Paul Cézanne le permettent, nous permettra fin 2023, début 2024 d'avoir achevé totalement le réaménagement de ce périmètre.

Monsieur Patrick POLVERELLI – *Je suis régulièrement à la sortie du lycée parce que mes enfants y sont, j'y ai vu pas mal de fois la Gendarmerie et ils ne peuvent pas y être systématiquement, on est bien d'accord. J'ai vu les hommes de la sécurité, je pense attribuer par la Région, et je n'y ai jamais croisé la Police Municipale ce qui ne veut pas dire qu'elle n'y va pas puisque je n'y suis pas tous les jours bien sûr, mais je m'interrogeais justement si elle faisait acte de présence.*

Monsieur le Maire – *La Police Municipale y est extrêmement fréquemment Monsieur POLVERELLI.*

Madame Anne-Marie DOUGNIAUX– *Je propose qu'on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.*

Le Conseil Municipal,
Après délibération,

<i>POUR</i>	<i>32</i>	<i>Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFFE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Annie PIOFFET, Julie-Anne SAMAMA, Jean-François CLAISSE, Patrick POLVERELLI,</i>
<i>CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		
<i>ABSENT</i>	<i>1</i>	<i>Sandrine POLVERELLI</i>

Monsieur le Maire – *Jouda PRAT aurait aimé vous parler de deux délibérations.*

5. ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

5.1 - Annulation et remplacement de la délibération n° 6.2 du 17/12/2021 portant sur la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne au titre de la politique espaces naturels sensibles pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité

En fait, il s'agit uniquement d'aligner la demande de subvention sur le montant des dépenses réelles et donc de requalifier le montant de cette demande qui avait été déposée que sur la base d'une estimation. Y-a-t-il des questions ? Non. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

<i>POUR</i>	32	<i>Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFFE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Annie PIOFFET, Julie-Anne SAMAMA, Jean-François CLAISSE, Patrick POLVERELLI,</i>
<i>CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		
<i>ABSENT</i>	1	<i>Sandrine POLVERELLI</i>

Jouda PRAT souhaitait également vous demander d'émettre un avis sur la délibération suivante.

5.2 - Avis sur la demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement présentée par la Société Logistics Capital Partners pour l'installation du campus de Datacenter « data village Paris-Essonnes » sur le territoire des communes du Coudray-Montceaux et Corbeil-Essonnes.

S'agissant de ce dossier, il vous est proposé d'émettre un avis favorable. Y-a-t-il des questions ? Non. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

Le Conseil Municipal,**Après délibération,**

<i>POUR</i>	32	<i>Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFFE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Annie PIOFFET, Julie-Anne SAMAMA, Jean-François CLAISSE, Patrick POLVERELLI,</i>
<i>CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		
<i>ABSENT</i>	1	<i>Sandrine POLVERELLI</i>

6. CULTURE-VIE ASSOCIATIVE- ANIMATION

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

6.1 – Désherbage des collections de la médiathèque Madeleine de l'Aubespine.

Je vais essayer de remplacer Francis POTTIEZ qui voulait vous proposer de désherber non pas les rues, puisque nous n'utilisons plus de désherbant chimique mais la médiathèque Madeleine de l'Aubépine comme nous le faisons régulièrement. Y-a-t-il des questions ? Non. Vote contre ? Abstention ? C'est donc adopté.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,**

<i>POUR</i>	<i>32</i>	<i>Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFFE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Annie PIOFFET, Julie-Anne SAMAMA, Jean-François CLAISSE, Patrick POLVERELLI,</i>
<i>CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		
<i>ABSENT</i>	<i>1</i>	<i>Sandrine POLVERELLI</i>

Je passe la parole à Monsieur RITA LEITE.

Rapporteur : Jean-Marc RITA LEITE

Bonsoir tout le monde. Je vous présente ce soir deux délibérations concernant « Octobre Rose ». C'est la 8^{ème} édition. Je suppose que tout le monde connaît cette manifestation qui réunit énormément de gens.

6.2 - Demande de subvention à la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour la marche et courses solidaires « Octobre Rose » 2022.

Demande pour un montant de 3 000€. Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes. Avez-vous des questions ? Non. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,**

<i>POUR</i>	<i>32</i>	<i>Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFFE, Gabin DOURNELLE, Loïc</i>
-------------	-----------	---

		<i>GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Annie PIOFFET, Julie-Anne SAMAMA, Jean-François CLAISSE, Patrick POLVERELLI,</i>
<i>CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		
<i>ABSENT</i>	<i>1</i>	<i>Sandrine POLVERELLI</i>

6.3 – Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Essonne pour la marche et courses solidaires « Octobre Rose » 2022.

Une demande pour un montant de 5 000€. Avez-vous des questions ? Non. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. Bonne soirée.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,**

<i>POUR</i>	<i>32</i>	<i>Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFFE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Annie PIOFFET, Julie-Anne SAMAMA, Jean-François CLAISSE, Patrick POLVERELLI,</i>
<i>CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		
<i>ABSENT</i>	<i>1</i>	<i>Sandrine POLVERELLI</i>

Monsieur le Maire – Merci Monsieur RITA LEITE.

7. SCOLAIRE-JEUNESSE-ENFANCE

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

7.1 – Actualisation de la tarification de certains services municipaux.

Madame PERRET souhaitait vous présenter l'actualisation des tarifs municipaux. Y-a-t-il des questions sur cette actualisation ?

Monsieur Patrick POLVERELLI – J'ai regardé les tarifs de la restauration scolaire qui, dans l'ensemble augmente mais pas tous. Il y a deux tranches qui diminuent et d'autres augmentent. Je ne sais pas pourquoi, on éclaircira sans doute sur le principe parce que la tranche 3 diminue de 15 centimes et la tranche 4 de 20 et les autres augmentent de 20 ensuite. Je ne sais pas trop quoi comprendre. Je me demandais dans quelle mesure la commune pouvait faire un effort pour que les parents n'aient pas à payer davantage alors que nous savons que le pouvoir d'achat est bien attaqué aujourd'hui et met en difficulté. J'imagine que le fournisseur a augmenté ses tarifs bien sûr. La part des fournisseurs n'est qu'une part finalement relativement médiocre par rapport à la part du

personnel de la commune pour l'entretien de la cantine etc...Je m'interrogeais sur le fait que la commune ne pourrait pas trouver de quoi ne pas augmenter les tarifs et si l'on sait la somme globale que cela représente pour la commune. J'ai feuilleté les tarifs, je n'ai pas trouvé le tarif de l'occupation des sols de la commune comme par exemple quand le Café Corse s'installe. J'imagine que sur la rue, il y a une taxation, avant elle était à peu près de 5€ du m2. Je voulais savoir si ces tarifs-là évoluaient.

Monsieur le Maire – Pour être précis, la délibération porte sur certains tarifs et pas sur tous les tarifs de la commune et ce sont les tarifs qui sont liés au périmètre de délégations de Madame PERRET. Effectivement les occupations du domaine public, il y a d'autres secteurs qui n'apparaissent pas. Sur la question des cantines, cela fait maintenant 5 ou 6 ans que les tarifs des cantines n'ont pas évolués. Pour moi, il n'y a pas de baisse de tarifs. Pour le coup, je demande à l'administration de vérifier sauf faute de frappe car il n'y a aucun quotient qui diminue. Il conviendrait dans ce cas de corriger si c'est une faute de frappe et on serait amené si cela était le cas de vous proposer un additif ou une correction. On est sur des tarifs qui doivent augmenter entre 2, 3 à 3,5% globalement selon l'ensemble des tranches. La réalité c'est que nous sommes aujourd'hui face à des augmentations fortes de la part de l'ensemble des coûts et que l'inflation qui touche les français, touche les entreprises et les collectivités, elle touche tout le monde en cascade. La loi Egalim, qui est une bonne chose du point de vue de la santé, du point de vue de l'environnement et enfin par rapport à la justice économique par rapport aux producteurs, a contribué à augmenter fortement les coûts. Ces derniers mois, la crise générée par la guerre en Ukraine a contribué à augmenter les coûts et bien évidemment, nous sommes sur des augmentations extrêmement fortes. On les mesure aujourd'hui non seulement sur l'alimentaire mais aussi sur l'ensemble des prestations. Je ne veux pas faire Cosette, mais on est sur des augmentations de coûts des fluides, de coûts des matériaux pour l'ensemble des chantiers. On est sur des augmentations de coûts contrats, puisque les entreprises répercutent. Il y a un moment, malheureusement, nous ne pouvons pas, étant à l'équilibre budgétaire, augmenter au-delà d'un certain point les parts de déficit qui sont pris. Le coût, et Madame PERRET vous le préciserait beaucoup plus finement que je peux le faire, le coût d'un repas annuellement est de l'ordre dans une commune de 9, 10, 11€ lorsqu'on le charge intégralement. Ce qui correspond à l'achat du repas qui en général va s'acheter entre 2.5€ et 4€ HT selon la qualité, selon le nombre de composants, de grammages. Là-dessus, vous avez à ajouter les frais de personnel parce que vous avez des agents de service, vous avez des agents qui préparent, qui nettoient. Là-dessus, vous avez l'amortissement des bâtiments et du matériel. Vous avez les coûts des fluides et des assurances, donc mécaniquement, c'est un coût de repas moyen pour une commune qui est de l'ordre de 10€. Chaque repas qui est facturé, y compris pour les quotients les plus élevés, comprend une part extrêmement importante de déficit qui est prise en charge par la collectivité. On a essayé d'être le plus « light » possible sur cette augmentation. La réalité, c'est que l'on ne peut pas avoir de certitudes qu'il n'y aura pas d'ajustements dans les années qui viennent. Vous voyez, on vient d'apprendre hier, ce qui par ailleurs est une bonne chose socialement, la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires. La dernière revalorisation c'est la dernière année du mandat Hollande, cela fait maintenant 6 ans et c'était du 0.6% si ma mémoire est bonne. Là, on est à 3.5. C'est bien, mais je n'ai pas remarqué, mais cela viendra peut-être, que l'Etat a prévu d'augmenter les dotations. Sur Mennecy, elles ont continué à diminuer l'année dernière et l'Etat n'a pas prévu de diminution de charges pour compenser le coût pour les collectivités. Sur une commune comme Mennecy, ce coût des hausses salariales se répercutent aussi sur le personnel des cantines. Mais quand on prend à l'échelle de la mairie, c'est pratiquement 450 000€ annuel. Pour cette année, pour boucler le budget, ça va être un peu plus de 200 000€ qui va falloir arriver à trouver. C'est plus que l'ensemble des subventions versées aux

associations en fin d'année. On est aujourd'hui dans un schéma de tension extrêmement dur, où pour le coup et c'est un grand classique, ce n'était pas la première fois avec ce gouvernement-là, c'était fait avant. On se retrouve avec un Etat qui est généreux avec le chéquier des autres et la difficulté pour nous est d'essayer de maintenir un service public et de conserver un service de qualité. Nous préférons une petite augmentation tarifaire plutôt que de dégrader la qualité. Certaines communes ont pris le parti de réduire les grammages, ça ne se voit pas. Dans les marchés, vous réduisez les grammages, vous réduisez un certain nombre de composants, vous serez un peu sur ces volets-là. Ce n'est pas que parti-pris que l'on a fait. On assume, pour le coup, cela ne fait pas plaisir mais on prend, on assure malheureusement la responsabilité des choses que parfois vous n'avez pas la possibilité d'éviter. La spirale inflationniste qui touche l'Europe occidentale et la France, nous réserve des semaines assez compliquées. Je demande à l'administration de bien vouloir vérifier qu'il n'y a pas de baisse. Non ? Il n'y en a aucune. Je préfère faire vérifier car s'il y a une coquille, il faut prédélibérer. Je vous propose de mettre cette délibération au vote. Oui Monsieur CLAISSE.

Monsieur Jean- François CLAISSE - Par rapport au tarif de la médiathèque, sur l'aspect purement littéraire, c'est-à-dire la bibliothèque, la somme n'est pas énorme mais pourquoi n'irait-on pas vers une gratuité pour l'ensemble des gens qui fréquente la médiathèque ? 10€ c'est intégré au budget mais pourrait-on tendre vers cela car il y a le problème de la lecture.

Monsieur le Maire – Ce que vous dites est une vraie question. Il faudrait que vous en discutiez avec Francis POTTIEZ qui est l'adjoint en charge. Philosophiquement, je ne suis pas favorable à la gratuité. Je suis favorable à des tarifs symboliques, y compris quand on organise des séjours à la mer à 1€, ce n'est pas quelque chose qui me choque. Pour moi, la notion de gratuité entraîne une non-valeur. Ce qui est gratuit n'a plus de valeur. A partir du moment où vous êtes sur quelque chose qui n'a plus aucune valeur, vous êtes sur quelque chose qui n'est pas respecté. Sur la MJ, on a une cotisation à l'année qui est de 5€, c'est totalement symbolique. Quand on est sur ce que vous évoquez, ce sont des tarifs qui sont symboliques. Ce n'est pas quelque chose qui intellectuellement me gêne. La notion de gratuité c'est vraiment une notion de non-valeur et de déresponsabilisation, y compris si on demande une somme minimale pour le rendre accessible à tous. Si on a des personnes en situation de ne pas y aller, on a un accompagnement individualisé pour permettre l'accès malgré tout à la structure. Egalement c'est ce que j'ai dit à Monsieur POLVERELLI, on a une incertitude budgétaire sur les 2 années qui viennent extrêmement forte. Je rajoute que par rapport au facteur inflationniste et aux nouvelles dépenses que nous impose le Gouvernement, le Président de la République a été élu sur une annonce de 10 milliards d'économies sur les collectivités. Est-ce qu'il le fera ou le fera pas, je n'en sais rien, il va y avoir un débat au Parlement. Je ne sais pas comment ils vont gérer cela, mais la réalité c'est qu'on a quand même le risque sur ce quinquennat sur les collectivités de devoir encaisser une baisse de recettes équivalente à celles de François Hollande et Manuel Vals. C'était 11 milliards à l'époque ces baisses de dotation. Là au début de sa campagne présidentielle, il parlait de 15 milliards, il termine à 10. Si on est sur ce niveau-là, la question ne sera pas de dire de combien on diminue le coût mais quels services on ferme pour pouvoir encaisser le choc. J'espère que l'on n'aura pas à le faire. Si on va sur des diminutions de cette hauteur-là, la question se posera même du maintien de certains services. Je ne veux pas être là, à jouer les Cassandre ou à prédire des catastrophes. Je pense pour le coup que la situation politique nationale fait que les baisses de dotation aux collectivités vont être difficiles politiquement à imposer mais, on a quand même cette épée de Damoclès sur la tête. Voilà cher collègue. Je crois que l'on peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée, je vous en remercie.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,**

<i>POUR</i>	31	<i>Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFFE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Annie PIOFFET, Julie-Anne SAMAMA, Jean-François CLAISSE,</i>
<i>CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>	1	<i>Patrick POLVERELLI,</i>
<i>ABSENT</i>	1	<i>Sandrine POLVERELLI</i>

Je passe la parole à Xavier DUGOIN pour deux points concernant le RH.

8. PERSONNEL

Rapporteur : Xavier DUGOIN

8.1 - Modification du tableau des effectifs.

Merci. Deux points qui ne devraient pas poser de problèmes. Le premier porte sur la modification du tableau des effectifs. Vous en avez la teneur. C'est à la fois des transformations et des créations de postes pour nécessité de service. Le CT et la Commission Sociale et Ressources Humaines ont donné un avis favorable. Est-ce- qu'il y a des questions ? Non. Donc, j'engage le vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,**

<i>POUR</i>	32	<i>Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFFE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Annie PIOFFET, Julie-Anne SAMAMA, Jean-François CLAISSE, Patrick POLVERELLI,</i>
<i>CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		
<i>ABSENT</i>	1	<i>Sandrine POLVERELLI</i>

8.2 - Création d'un Comité Social Territorial avec Formation Spécialisée et complément d'information à la délibération n° 5.2 du 15 avril 2022.

Cette délibération est un complément du Comité Social Territorial sur lequel, nous avons déjà délibéré. Nous avons besoin de consulter les organisations syndicales en date du 6 avril et du 18 mai. Il vous est donc demandé de valider définitivement cette délibération. Je vous le rappelle comme cela est dit dans les deux alinéas de la délibération, le nombre des membres est paritaire et il y a cinq titulaires et cinq suppléants. Cela a été, comme la précédente délibération, voté à l'unanimité en CT et en commission Sociale RH. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je soumetts au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Carina COELHO, Astrid BENARD, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Julien SCHENARDI, Jean-Paul REYNAUD, Dora ANNABI, Christian VITOUS, Audrey RAYMOND, Patricia FOFTE, Gabin DOURNELLE, Loïc GALLAIS, Sophie RENAC, Bruno CARRANI, Hélène VETARD, Julien MARTINAUD, Céline DAVID, Thibaut LE BRECH, Annie PIOFFET, Julie-Anne SAMAMA, Jean-François CLAISSE, Patrick POLVERELLI,
CONTRE		
ABSTENTION		
ABSENT	1	Sandrine POLVERELLI

Monsieur le Maire – Merci à toutes et à tous chers collègues. Je vous souhaite, pour ceux qui en prennent, de bonnes vacances et vous donne rendez-vous pour un conseil municipal à la rentrée.

La séance est levée à 19h35

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT
Maire de Mennecey
Vice-président de la Région Ile-de-France



